

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 2015**

**Rapporteur :  
Monsieur Guillaume  
MENGUY**

**N° 4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015 (accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Secteur d'habitat de Linéostic  
Cessions de terrains à Aiguillon Construction**

**La ville de Quimper a engagé dans le quartier de Linéostic des aménagements d'urbanisation en vue de la réalisation d'un nouveau quartier comprenant 500 logements en deux tranches. La première tranche comprendra 230 logements dont un lotissement communal de 44 lots libres ainsi que la cession de macro-lots à des opérateurs.**

**Ainsi, il est prévu la cession de deux macro-lots pour un montant de 391 000 euros à la société Aiguillon Construction.**

\*\*\*\*\*

Afin de réaliser des objectifs de mixité dans le quartier de Linéostic, la Ville de Quimper va vendre à la société Aiguillon Construction deux macro-lots (lots A et G) pour la construction de :

- 30 logements locatifs sociaux en collectif sur la parcelle cadastrée section HB numéro 39p, pour une superficie d'environ 3 400 m<sup>2</sup> ;
- 23 logements PSLA (Prêt Social Location Accession), dont 14 collectifs et 9 individuels sur la parcelle cadastrée section HB numéro 163p, pour une superficie d'environ 4 500 m<sup>2</sup>.

Après consultation de France Domaine, le prix de vente est fixé à 128 000 € HT pour le macro-lot A et 263 000 € HT pour le macro-lot G.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'autoriser la société Aiguillon Construction ou son représentant à solliciter toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces projets ;

2 – de valider le principe de cession de la parcelle cadastrée HB 39p, d'une surface de 3 400 m<sup>2</sup> environ pour un prix global de 128 000 € HT ainsi que la parcelle cadastrée HB 163p, d'une surface de 4 500 m<sup>2</sup> environ pour un prix global de 263 000 € HT ;

3 – d'autoriser monsieur le maire à signer tous les actes à intervenir avec la société Aiguillon Construction ou toute autre société devant lui être substituée pour les mêmes conditions et le même objet.

Le maire,

Ludovic JOLIVET